FRC 34 297-29a

CORRESPONDANCE

DU

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

ROLAND,

AVEC

LE GÉNÉRAL LA FAYETTE.

Lettres de celui-ci au Roi & à l'Asssemblée Nationale ;

Et Réflexions sur cette dernière Lettre.

Case FRC 24636

LIBERTÉ
OU
LA MORT.

A RENNES,

De l'Imprimerie de la Société des Amis de la Constitution ; chez R. VATAR fils, *rue de l'hermine*, N°. 792.

THE NEWBERRY LIBRARY

L'amour de la chose publique me fit une loi de ne pas publier ces lettres dans le temps où elles furent écrites. Depuis la lettre de m. la fayette à l'assemblée nationale, le même sentiment m'oblige à les publier.

PREMIÈRE LETTRE
DU MINISTRE,
AU GÉNÉRAL.

Paris, le 23 mai 1792, l'an quatrième de la liberté.

JE sais, monsieur, que la partie du ministère dont je suis chargé ne me met point dans le cas de correspondre officiellement avec vous; aussi n'est-ce point ainsi que j'ai l'honneur de vous écrire. Mais je crois devoir vous rendre compte d'une conversation que j'ai eue avec deux officiers de votre armée; car, il importe également à ceux qui servent la chose publique, & de connoître les personnes qu'ils employent, & de juger des effets de leurs discours.

MM. lacolombe & berthier se sont présentés chez moi, hier, se disant venir de la part de m. le ministre de la guerre, pour conférer sur le choix des bataillons qu'on pourroit retirer des environs de paris, & dont il étoit besoin d'augmenter votre armée. J'ai répondu que m. le ministre de la guerre avoit fait sans doute, à cet égard, des dispositions que je ne traverserois point, mais que vous aviez déjà, monsieur, des forces de l'usage desquelles on devoit beaucoup espérer. Cette proposition parut étonner assez ces messieurs, pour que je dusse la justifier; j'observai donc, qu'à la tête de 64,000 hommes, dont environ la moitié étoit répartie dans des places qu'elle servoit à conserver, lafayette sauroit, avec l'autre moitié, faire voir ce qu'on doit attendre des défenseurs de la liberté; que d'ailleurs, cette armée pouvoit se concerter avec celle du nord, & qu'enfin, nos forces sur la frontière, présentoient environ cent mille hommes armés, auxquels les ennemis ne pouvoient en opposer *actuellement* plus de quarante. Ces messieurs, répartirent que la supériorité du nombre ne sauroit être trop grande, que *les*

soldats étoient des lâches; que les gens qui disent tant qu'ils verseroient, pour la liberté, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, ne voudroient seulement pas en répandre la première.

Je l'avouerai, monsieur, & la chose & le ton dont elle fut prononcée, me causèrent autant d'indignation que de surprise. Je manifestai l'une & l'autre avec la franchise qui est également dans mes principes & dans mon caractère. Cette proposition, dis-je, à ces messieurs, est aussi fausse en général, à l'égard de la nation qu'elle outrage, qu'elle l'est par rapport aux soldats en commun, auxquels vous en faites une application immédiate. L'échec de mons (que ces messieurs voulurent citer en preuve,) n'est point un échec militaire, mais l'effet évident d'une odieuse machination. Les *lâches* ne sont point les soldats, qui depuis le commencement de la révolution n'ont cessé de montrer leur zèle, malgré les persécutions dont-ils ont été les victimes; insultes, mauvais traitemens, cartouches jaunes, supplices, tout a été employé contre eux, pour les détacher de la cause dont-ils sont les défenseurs, & qu'ils feront triompher. Les *lâches*, ne sont point les soldats qui, désespérés de l'erreur de quelques-uns d'entre eux, brûlent de la réparer, de voler à l'ennemi, & feront bientôt leurs preuves si les généraux, renonçant à une défensive qui nous mine & nous tue, profitent de leurs avantages avant que la réunion des troupes étrangères nous oppose des forces supérieures. Vous parlez des fréquens exemples d'insubordination; où en est donc la cause? Dans l'incivisme des officiers, dans la méfiance qu'il doit faire naître. Voilà l'unique source des irrégularités, des fautes dont on fait des reproches si amers, & de la rareté desquelles on peut encore s'étonner. Les *lâches* sont les officiers eux-mêmes, indignes d'avoir une patrie qu'ils trahissent; déserteurs odieux, ou démissionnaires infidèles, ayant joui dans la paix de leur traitement, de leurs avantages, mais abandonnant leur poste en face de l'ennemi. Dans quelle nation fut-il jamais permis de quitter ainsi l'armée, au moment de l'action, sans encourir l'infamie & mériter une éclatante punition? Ils osent en-

core parler *d'honneur* ! ce nom magique, avec lequel on éblouissoit la tourbe imbécille, & qui ne signifioit ordinairement qu'une illusion mise à la place de la vertu, est employé dans le même instant où ces hommes passent à l'ennemi, avec les gratifications reçues pour leur équipage, & même en emportant le prêt de leurs soldats ! Voilà *les lâches*.

Ils auront un même sort avec ceux qu'emporte la vengeance de l'orgueil irrité, ou la séduction d'aveugles préjugés ; vainement révoltés contre la majorité d'une nation qui sera maîtresse, par cela seul qu'elle veut l'être ; indifférens à la personne du roi, qu'ils n'envisagent que comme un moyen de servir & de consacrer leur intérêt particulier, ils périront dans leurs efforts, ou s'éteindront dans le mépris.

Pour quiconque veut calculer froidement nos données politiques, indépendamment de toute opinion personnelle, il est évident que la révolution s'achevera ; c'est-à-dire, que la constitution sera maintenue. Des altérations passagères ne s'opéreroient que par le sang, & seroient bientôt effacées par lui. Oui, lors même que les allemands auroient pénétré en france, lors même qu'établis dans paris, ils auroient égorgé la moitié de la nation, l'autre moitié finiroit par les anéantir. Il n'y a plus de lâcheté chez le peuple dans lequel les idées de justice, de liberté, d'égalité se sont une fois répandues ; elles fermentent dans les esprits, elles élèvent les ames ; celui qui a pu les concevoir ne les abandonne jamais, il les réalise, ou il meurt. Le peuple & les soldats que l'on calomnie, ne veulent que la jouissance des droits qui leur sont reconnus par la constitution ; ils feront tout pour les défendre, & ils en assureront le triomphe. C'est ce qui fait la force & la joie des hommes en place, dévoués à la constitution ; dussent-ils périr pour elle, ils savent que leur sang même serviroit à la cimenter. »

MM. lacolombe & berthier me parurent étonnés de ce langage, & se retirèrent avec quelque embarras. J'ignore s'ils étoient venus pour me connoître ; car, j'ai appris de m. le ministre de la guerre, qu'ils ne m'avoient point été adressés par lui,

quoiqu'ils se fussent annoncés de sa part. Ils m'auront vu tout entier ; rien n'est si facile ; je n'ai jamais rien à cacher, rien à quoi je ne puisse & ne veuille donner la plus grande publicité, même au récit de cette conversation, dont je pourrois seulement retrancher le nom de ces messieurs, vis-à-vis de tout autre que de leur général. Au reste, eux-mêmes se sont exprimés chez moi en présence d'un témoin ; j'ai dû croire que des officiers qui accusoient hautement de lâcheté les soldats, devant moi qu'ils n'avoient jamais vu, & devant une personne qu'ils ne connoissoient point, ne se gênoient pas pour tenir dans paris le même langage. Je vous laisse à juger, monsieur, de l'effet qu'il doit produire, & combien il doit étonner de la part de vos agens.

C'est à cause de cela même que je me suis senti obligé de vous exposer ce qui s'étoit passé entr'eux & moi. J'ai présumé d'ailleurs que si vous étiez porté à vous former une idée de l'opinion publique sur le témoignage de ces messieurs, il étoit juste que je misse le mien en opposition ; il est fondé sur les lumières que me procure ma correspondance avec tous les départemens.

Par-tout, la masse du peuple est saine, excellente ; par-tout elle veut la constitution, de cette volonté que suit l'effet, parce que l'on est prêt à l'accompagner des plus grands sacrifices.

« Je dois le dire, monsieur, parce que je le vois ainsi : » les souplesses, l'astuce, les promesses, les menaces de ravage » & de mort, tous ces moyens par lesquels on cherche à sou- » lever le peuple contre l'ordre actuel des choses, ne lui pré- » sentent plus que l'envie des deux chambres à l'assemblée » nationale, & la faculté par elles, de ressusciter la noblesse. » Or, cette chimère demeurera toujours chimère ; on ne com- » pose point avec la liberté dès qu'on l'a connue toute entière.

Si les premiers évènemens de la guerre sont ce que nous donnent droit d'espérer, & nos forces & nos généraux, la victoire n'est pas très-éloignée, & nous jouirons par elle des fruits de la paix ; s'ils ne sont pas heureux, nous nous formerons toujours de plus en plus à la défense de la liberté, mais nous

l'acheterons pour nos enfans de tout ce qu'il faudra d'épreuves & de courage.

Le ministre de l'intérieur, ROLAND.

Lettre de l'aide-de-camp lacolombe, au ministre roland; au camp de rancennes; le 30 mai 1792.

(Reçue le 3 juin.)

En arrivant ici, monsieur, j'apprends avec indignation le compte infidèle que vous avez rendu au général lafayette de ma conversation avec vous. Je n'ai que le temps de démentir hautement l'indigne calomnie que vous me prêtez contre les soldats français, avec lesquels j'ai déjà partagé l'honneur de combattre & de vaincre. Le mot de lâche que j'ai prononcé en votre présence, étoit l'expression de mon mépris pour les hommes qui ont fui au lieu de combattre sous les ordres du général biron.

Signé, L. LACOLOMBE.

DEUXIÈME LETTRE

Du Ministre, au général la Fayette.

Paris, le 5 juin 1792, l'an 4e. de la liberté.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous faire passer copie d'une lettre que je reçois de m. lacolombe. Je m'abstiens de la qualifier, & je me dois de n'y pas repondre. C'est à vous de la juger & de faire justice à son auteur. Je sais ce qu'on doit laisser aux soins d'un homme en place qui apprécie les choses, & qui connoît les convenances; je ne manquerai pas plus aux procédés qu'à la raison. Mais, j'ai droit de m'étonner que ce soit de m. la colombe que je reçoive une lettre, tandis que c'est à vous, monsieur, que j'ai eu l'honneur d'écrire, & pourquoi? — Pour vous prévenir des propos étrange que se permettoient ici vos agens, & du mauvais effet qu'ils produisoient. Qu'elle intérêt avois-je à relever ces propos auprès de vous? Aucun; je n'avois nulle espèce de relation avec ceux qui les avoient tenus, je n'éprouvois que la surprise de l'inconsi-

dération avec laquelle ils étoit venus les répéter devant moi, & je la leur avois assez exprimée en personne pour me dispenser de la manifester autrement. Mais, aimant à croire à la pureté de vos vues, j'ai senti que je devois au général, sur lequel repose une partie de nos forces & de la confiance de notre armée, l'exposé de faits qui tendoient à le compromettre Votre silence, monsieur, répond mal aux égards que je vous ai témoignés. « La lettre de m. lacolombe » m'autoriseroit à vous demander, si vous avez pensé pou» voir ajouter plus de foi au déni de la personne inculpée, « qu'à l'exposé de l'homme impartial qui avoit la générosité « de vous prévenir : » mais le sentiment de ce que je suis, m'interdit la comparaison ; & l'opinion que je me plais à conserver de ce que vous êtes, m'engage à repousser encore le doute. Au reste, monsieur, je ne vous ai parlé que du propos tenu chez moi, & je puis citer pour témoin l'homme respectable qui étoit présent, & dont nul homme de bien ne révoqueroit le témoignage ; mais j'ajoute aujourd'hui que les propos du même genre ont été tenus, par-tout, par m. lacolombe, que par-tout ils ont causé le même scandale, au point que l'opinion publique faisoit un tort au ministre de la guerre de ne pas renvoyer plus promptement à l'armée « m. lacolombe, c'est ce que m. » servan m'autorise à vous dire, monsieur, parce qu'il le sait » aussi bien que moi.

J'observerai de plus, qu'ayant communiqué au roi, dans son sonseil, la lettre que je vous avois adressée, ce n'est plus moi seul qui attend son effet, & qui juge ce qu'il doit être. Je ne me suis abstenu de la faire imprimer que par cet amour & ce respect pour la tranquillité publique, qui font redouter jusqu'au scrupule, la plus légère cause d'altération. Je ne doute pas, monsieur, que votre propre cause ne soit tellement liée à tout ce qui intéresse cette tranquillité, que vous ne trouviez, dans mes ménagemens pour elle, une part dont vous vous applaudissez. Je n'ai pas besoin de répéter qu'avec la franchise de mes principes & de mon caractère, on n'a jamais rien à taire

pour soi, & qu'on finit par tout dire quand la justice que fait toujours la publicité, est devenue nécessaire.

Le ministre de l'intérieur, ROLAND.

Lettre du général au ministre ;

Au camp de rancennes, le 30 mai 1792, l'an quatrième de la liberté.

[*Reçue le 3 juin, sans enveloppe, non-timbrée.*]

Je n'examine pas, monsieur, dans quelles vues votre lettre a été écrite, mais je ne puis croire que mon aide-de-camp ait été chez un homme dont l'existence lui étoit inconnue avant que la gazette eût appris qu'il étoit ministre, & qu'aujourd'hui il connoît à peine de nom, tout exprès pour calomnier la nation française & l'armée de son général.

Non certes, il ne vous a pas dit que je doutois de *mes* braves soldats, dont le patriotisme combat aussi courageusement les ennemis du dehors, que leur discipline désespère ceux du dedans, & dont l'attachement aux principes qu'eux & moi professons, dérangent les vues inconstitutionnelles de plus d'un parti. Peut-être mm. lacolombe & berthier vous ont-ils exprimé leur indignation contre les fuyards de mons & tournay, effet funeste mais prévu « d'une infernale combinaison entre les coupables agens » du despotisme & de l'aristocratie, & ces vils hypocrites de » la liberté qui concourent avec eux à notre désorganisation. »

Personne n'a plus éprouvé que moi, monsieur, la lâcheté des officiers déserteurs. Mes explications avec eux avoient été si franches, si impartiales, malgré l'opposition de ces sentimens, qu'une telle perfidie ne peut pas, même dans leurs préjugés, échapper au deshonneur qui les attend par-tout.

Quant à mon armée, telle qu'elle existe aujourd'hui, je compte sur elle autant qu'elle compte sur moi ; notre confiance réciproque est fondée sur l'amour de la liberté, le respect des lois, la haine des factions & le mépris pour leurs chefs.

Le général d'armée, *Signé* LA FAYETTE.

P. S. Je me dispense, monsieur, de relever vos erreurs militaires ; elles sont réfutées d'avance dans la correspondance de m. le maréchal luckner & la mienne avec le ministre de la guerre.

LA FAYETTE.

TROISIÈME LETTRE

Du ministre, au général.

Paris, le 6 juin 1792, l'an 4e. de la liberté.

Votre lettre, monsieur, quoique de même date que celle de m. lacolombe, m'est parvenue deux jours plus tard. Sans doute que n'étant point envoyée par la voie de la poste, dont effectivement elle ne porte pas le timbre, son expédition s'est trouvée plus lente. Je venois de faire partir la seconde que j'ai eu l'honneur de vous adresser, lorsque la vôtre m'a été remise. Elles méritent quelques observations.

Vous *n'examinez* pas, monsieur, dans quelles vues je vous ai écrit. Je crois qu'un *examen* n'étoit pas nécessaire pour les reconnoître ; un sentiment juste & prompt pouvoit aisément les saisir, & vous ne sauriez vous dissimuler quelles étoient celles d'un citoyen qui connoît ses droits & ses devoirs, d'un ami de la liberté qui s'étonnoit de ne pas entendre son langage dans la bouche de vos agens, & d'un homme en place qui aimoit à avoir pour vous l'égard de vous prévenir de ce que vous deviez être intéressé à connoître.

« Quant à ce que vous ne *pouvez croire*, monsieur, il s'agit » d'un fait, auquel votre incrédulité, comme ma surprise, » ne pourroit rien changer. »

J'ignore quelles étoient les intentions de vos aides-de-camp, en venant chez moi, & je ne prétends pas les deviner ; mais j'ai été étonné de leurs discours, comme de leur visite, & je vous ai exposé ce qui s'étoit passé pour que vous le jugeassiez vous-mêmes.

Que m. lacolombe n'ait connu mon nom que dans la gazette, depuis que celui du ministre y a été joint, cela peut prouver, tout

tout au plus, « sa prédilection en fait de lecture, & la néces-
» sité de la recommandation d'une place pour lui faire dis-
» tinguer mon nom ; » nous n'avons jamais marché sur la même ligne, & nous ne sommes pas faits pour nous rencontrer. Mais seroit-ce bien l'élève de washington, le défenseur de la « liberté française, qui s'exprime comme pourroit faire un » courtisan de l'ancien régime ? »

Jeune encore, & appellé à des destinées brillantes dont il ne tient qu'à vous d'immortaliser l'éclat, ne craignez pas, monsieur, « d'entendre dire à un homme austère, vieilli dans » l'application des principes de la philosophie, & connu dans » ce monde où les sciences & les travaux utiles offroient » quelques consolations aux ennemis de l'esclavage, ne crai-» gnez pas d'entendre dire que le premier signe du caractère » & du génie de l'homme constitué en autorité, est dans » l'excellent choix des dépositaires de sa confiance, des hommes » chargés de transmettre ses ordres, ou de manifester ses in-» tentions. »

Je préfère vous rappeller, monsieur, cette utile réflexion, à me prévaloir des avantages avec lesquels il me seroit si facile de rejetter sur autrui je ne sais quel dédain, enveloppé dans la désignation d'un nom qu'on ne connoissoit pas à la cour.

Vous auriez pu, monsieur, vous dispenser d'affirmer une chose dont il n'a jamais été question. « Vos aides-de-camp » n'ont parlé ni de votre croyance, ni de vos doutes, ni même » de votre personne ; je ne vous ai mandé que ce qu'ils avoient » dit, & lorsque vous vous écriez à l'occasion de m. lacolombe, » *non certes, il ne vous a pas dit que je doutois de mes braves* » *soldats*, on se demande, pourquoi vous paroissez faire une » supposition toute gratuite, & mettre ainsi à la discussion ce qui » n'y étoit nullement, en laissant de côté ce dont il s'agissoit.

Encore une fois, monsieur, & tout se réduit à ceci, j'ai été étonné de voir chez moi deux de vos agens, s'annonçant de la part du ministre de la guerre, qui ne me les avoit pas adressés,

paroître n'y venir que pour s'exprimer avec indécence sur le compte des soldats ; « j'ai pressenti que cette inconsidération, » s'ils la portoient ailleurs, devoit produire un mauvais effet, » dont il falloit vous prévenir, & je vous ai prévenu. » J'ai su depuis, que ma présomption n'étoit que trop justifiée, & que les mêmes propos, tenus publiquement par m. lacolombe, avoient fourni de nouvaux argumens à ceux qui, « vous con- » noissant mal sans doute, ne s'unissent pas, monsieur, aux » personnes qui font hautement votre éloge. »

Il ne m'appartient pas de sonder la profondeur des trames qui ont amené les revers de mons & de tournay ; « mais je ne con- « nois qu'une règle, *la loi*, & je ne vois contre elle en france, » comme au dehors, qu'une *faction*, celle des ennemis de » *l'égalité*. »

Ces ennemis, ouverts & francs, au commencement de la révolution, s'appeloient alors partisans de l'ancien régime, *aristocrates*. Dissimulés aujourd'hui, sous une apparence de patriotisme, parce que la constitution étant faite, il faut avoir l'air de l'adopter pour l'altérer plus sûrement, ils sèment avec fracas les idées & les noms de *factieux* pour en faire naître.

Républicain étoit, l'année dernière, le mot en faveur pour proscrire l'opinion d'un homme avant qu'il eût parlé, ou pour jetter de l'odieux sur les bons citoyens dont on redoutoit la vigueur. Le vuide de l'expression s'est fait sentir, on ne parle plus maintenant que de *factieux*, & c'est infiniment commode pour les calomniateurs. Mais, les applications mensongères ne peuvent long-temps abuser le public ; il finit par connoître, punir ou mépriser, ses prétendus défenseurs qui se séparent de lui pour avoir l'air de le protéger, & qui ne paroissent le servir que pour mieux le régir ou l'insulter.

Je partage avec vous, monsieur, la haine des partis, le mépris pour leurs chefs. Je ne connois rien de plus vil après eux que ces hommes sans talens & sans caractère, incapables de bien servir aucune cause, & réduits à être les agens d'un parti.

Vous professez, monsieur, *le respect pour les loix*, *l'a-*

mour de la liberté, sans doute aussi de *l'égalité*? car elle est le gage de la liberté, & la base de notre constitution. Vous avez juré de les servir, vous vous devez tout entier à leur défense, & d'après ce que vous avez fait & promis, ce qu'on espère & ce qu'on a droit d'exiger de vous, il ne vous est plus possible d'avoir de gloire, ni d'existence que par elles. Il n'y a plus de milieu pour vous; il faut que vous soyez l'un des héros de la révolution, ou que vous deveniez le plus infâme des français; il faut que votre nom soit à jamais béni ou abhorré. Dans cette situation, il faut enfin que tout ce qui vous environne, annonce votre civisme, atteste votre sincérité; c'est à cause de cela même, que, moins prévenu, vous m'auriez remercié; & quand vous l'aurez reconnu, c'est vous seul qu'il faudra féliciter; car j'ai fait tout ce que je veux, & tout ce que je devois en vous disant la vérité.

Le ministre de l'intérieur,
ROLAND.

Nota. *Cette dernière lettre a été lue au conseil, comme toutes les précédentes.*

Lettre de m. lafayette au roi, en lui envoyant copie de sa lettre à l'assemblée nationale.

Au camp retranché de maubeuge, le 16 juin 1972, l'an quatrième de la liberté.

Sire,

« J'ai l'honneur d'envoyer à votre majesté la copie d'une lettre à l'assemblée nationale, où elle retrouvera l'expression des sentimens qui ont animé ma vie entière. Le roi sait avec quelle ardeur, avec quelle constance j'ai, de tout temps, été dévoué à la cause de la liberté, aux principes sacrés de l'humanité, de l'égalité, de la justice; il sait que toujours je fus l'adversaire des factions, l'ennemi de la licence; & que jamais aucune puissance, que je pensois être illégitime, ne fut reconnue par moi; il connoît mon dévouement à son autorité constitution-

nelle, & mon attachement à sa personne. Voilà, sire, quelles ont été les bases de ma lettre à l'assemblée nationale; voilà quelles seront celles de ma conduite envers ma patrie & votre majesté, au milieu des orages que tant de combinaisons hostiles ou factieuses attirent, à l'envie, sur nous.

» Il ne m'appartient pas, sire, de donner à mes opinions, à mes démarches, une plus haute importance que ne doivent avoir les actes isolés d'un simple citoyen; mais l'expression de mes pensées fut toujours un droit, & dans cette occasion devient un devoir; & quoique je l'eusse rempli plutôt, si ma voix, au lieu de se faire entendre au milieu d'un camp, avoit dû partir du fond de la retraite à laquelle les dangers de ma patrie m'ont arraché, je ne pense point qu'aucune fonction publique, aucune considération personnelle me dispense d'exercer ce devoir d'un citoyen, ce droit d'un homme libre.

» Persistez, sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée, dans la généreuse résolution de défendre les principes constitutionnels contre tous leurs ennemis; que cette résolution, soutenue par toutes les actes de votre vie privée, comme par un exercice libre & complet du pouvoir royal, devienne le gage de l'harmonie qui, sur-tout dans les momens de crise, ne peut manquer de s'établir entre les représentans élus du peuple & son représentant héréditaire. C'est dans cette résolution, sire, que sont, pour la patrie, pour vous, la gloire & le salut. Là, vous trouverez les amis de la liberté, tous les bons français rangés autour de votre trône pour le défendre contre les complots des rebelles & les entreprises des factieux; & moi, sire, qui, dans leur honorable haine, ai trouvé la récompense de ma persévérante opposition, je la mériterai toujours par mon zèle à servir la cause à laquelle ma vie entière est dévouée, & par ma fidélité au serment que j'ai prêté à la nation, à la loi & au roi.

Tels sont, sire, les sentimens inaltérables dont je joins ici l'hommage à celui de mon respect.

Signé, la fayette. »

LETTRE de M. la Fayette à l'Assemblée Nationale, lue dans la séance du lundi 18 juin.

Au camp retranché de maubeuge, le 16 juin 1792, l'an quatrième de la liberté.

MESSIEURS,

Au moment trop différé peut-être, où j'allois appeler votre attention sur de grands intérêts publics, & désigner parmi nos dangers la conduite d'un ministère que ma correspondance accusoit depuis long-temps, j'apprends que, démasqué par ses divisions, il a succombé sous ses propres intrigues; car sans doute ce n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par leur insignifiance à son pouvoir, que le moins excusable, le plus noté de ces ministres, aura cimenté, dans le conseil du roi, son équivoque & scandaleuse existence.

Ce n'est pas assez néanmoins que cette branche du gouvernement soit délivrée d'une funeste influence. La chose publique est en péril; le sort de la france repose principalement sur ses représentans. La nation attend d'eux sont salut; mais en se donnant une constitution, elle leur a prescrit l'unique route par laquelle ils peuvent la sauver.

Persuadé, messieurs, qu'ainsi que les droits de l'homme sont la loi de toute assemblée constituante, une constitution devient la loi des législateurs qu'elle a établis, c'est à vous-mêmes que je dois dénoncer les efforts trop puissans que l'on fait pour vous écarter de cette règle que vous avez promis de suivre.

Rien ne m'empêchera d'exercer ce droit d'un homme libre, de remplir ce devoir d'un citoyen; ni les égaremens momentanés de l'opinion qui s'écartent des principes? ni mon respect pour les représentans du peuple dont la constitution est la volonté suprême; ni la bienveillance que vous m'avez constamment témoignée, car je veux la conserver, comme je l'ai obtenu, par un inflexible amour de la liberté.

Vos circonstances sont difficiles. La france est menacée au-dehors & agitée au-dedans. Tandis que des cours étrangères annoncent l'intolérable projet d'attenter à notre souveraineté nationale, & se déclarent les ennemis de la france, des ennemis intérieurs, ivres de fanatisme ou d'orgueil, entretiennent un chimérique espoir, & nous fatiguent encore de leur insolente malveillance.

Vous devez, messieurs, les réprimer, & vous n'en aurez la puissance qu'autant que vous serez constitutionnels & justes.

Vous le voulez sans doute; mais portez vos regards sur ce qui se passe dans votre sein & autour de vous.

Pouvez-vous dissimuler qu'une faction, & pour éviter les dénominations vagues, que la faction jacobite a causé tous les désordres? C'est elle que jen accuse hautement. Organisée comme un empire à part dans la métropole & dans ses affiliations; aveuglement dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple français dont elle usurpe les pouvoirs, en subjugant ses représentans & ses mendataires.

C'est là que, dans des séances publiques, l'amour des loix se nomme aristocratie, & leur infraction, patriotisme; là les assassins de desiles trouvent des triomphes; les crimes de jourdan trouvent des panégyristes; là, le recit de l'assassinat qui a souillé la ville de metz vient encore d'exciter d'infernales acclamations. Croira-t-on échapper à ces reproches en se targuant d'un manifeste autrichien, où ces sectaires sont nommés! Sont-ils devenus sacrés, parce que léopold a prononcé leurs noms? Et parce que nous devons combattre les étrangers qui s'immiscent dans nos querelles, sommes-nous dispensés de délivrer notre patrie d'une tyrannie domestique? Qu'importent à ce devoir & les projets des étrangers, & leur connivence avec des contre-révolutionnaires, & leur influence sur des amis tièdes de la liberté? C'est moi qui vous dénonce cette secte; moi qui, sans parler de ma vie passée, puis répondre à ceux qui feindroient de me supecter: « Approchez, dans ce moment de » crise où le caractère de chacun va être connu; & voyons

» qui de nous, plus inflexible dans ses principes, plus opi-
» niâtre dans sa résistance, bravera mieux ces obstacles & ces
» dangers que des traîtres dissimulent à leur patrie, & que
» les vrais citoyens savent calculer & affronter pour elle. »

Et comment tarderois-je plus long-temps à remplir ce devoir ? lorsque chaque jour affoiblit les autorités constituées, substitue l'esprit d'un parti à la volonté du peuple ; lorsque l'audace des agitateurs impose silence aux citoyens paisibles, écarte les hommes utiles, & lorsque le dévouement sectaire tient lieu des vertus privées & publiques, qui, dans un pays libre, doivent être l'austère & unique moyen de parvenir aux premières fonctions du gouvernement.

C'est après avoir opposé à tous les obstacles, à tous les pièges, le courageux & persévérant patriotisme d'une armée sacrifiée, peut-être, à des combinaisons contre son chef, que je puis aujourd'hui opposer à cette faction la correspondance d'un ministère, digne produit de son club ; cette correspondance dont tous les calculs sont faux, les promesses vaines, les renseignemens trompeurs ou frivoles, les conseils perfides ou contradictoires, où, après m'avoir pressé de m'avancer sans précautions, d'attaquer sans moyens, on commençoit à me dire que la résistance alloit devenir impossible, lorsque mon indignation a repoussé cette lâche assertion.

Quelle remarquable conformité de langage, messieurs, entre les factieux que l'aristocratie avoue, & ceux qui usurpent le nom de patriote ! Tous veulent renverser nos loix, se réjouissent des désordres, s'élevent contre les autorités que le peuple a conférées, détestent la garde nationale, prêchent à l'armée l'indiscipline, sement tantôt la defiance & tantôt le découragement.

Quant à moi, messieurs, qui épousai la cause américaine au moment même où ses ambassadeurs me déclarérent qu'elle étoit perdue : qui dès-lors me vouai à une persévérante défense de la liberté & de la souveraineté des peuples ; qui dès le 11 juillet 1789, en présentant à ma patrie une déclaration des droits, osai

Ini dire pour qu'une nation soit libre, il suffit qu'elle veuille l'être ; je viens aujourd'hui, plein de confiance dans la justice de notre cause, de mépris pour les lâches qui la désertent, & de mépris pour les traîtres qui voudroient la souiller ; je viens déclarer que la nation française, si elle n'est pas la plus vile de l'univers, peut & doit résister à la conjuration des rois qu'on a coalisés contre elle. Ce n'est pas sans doute au milieu de ma brave armée que les sentimens timides sont permis : patriotisme, énergie, discipline, patience, confiance mutuelle, toutes les vertus civiques & militaires, je les trouve ici.

Ici, les principes de liberté & d'égalité sont chéris, les lois respectées, la propriété sacrée ; ici l'on ne connoît ni les calomnies, ni les factions ; & lorsque je songe que la france a plusieurs millions d'hommes qui peuvent devenir de pareils soldats, je me demande : à quel degré d'avilissement seroit donc réduit un peuple immense plus fort encore par ses ressources naturelles que par les défenses de l'art, opposant à une confédération monstrueuse l'avavantage des combinaisons uniques, pour que la lâche idée de sacrifier sa souveraineté, de transiger sur sa liberté, & de mettre en négociation la déclaration des droits, ait pu paroître une des possibilités de l'avenir qui s'avance avec rapidité sur nous ! Mais pour que nous, soldats de la liberté, combattions avec efficacité ou mourions avec fruit pour elle, il faut que le nombre des défenseurs de la patrie soit promptement proportionné à celui de ses adversaires ; que les approvisionnemens se multiplient & facilitent nos mouvemens ; que le bien être des troupes, leurs fournitures, leur paiement, les soins relatifs à leur santé, ne soient plus soumis à de fatales lenteurs ou à de prétendues épargnes qui tourne en sens inverse à leur but.

Il faut sur-tout que les citoyens ralliés autour de la constitution soient assurés que les droits qu'elle garantit seront respectés avec une fidélité religieuse, qui fera le désespoir de ses ennemis cachés ou publics. Ne repoussez pas ce vœu : c'est celui des amis sincères de votre autorité légitime. Assurés qu'aucune conséquence injuste ne peut découler d'un principe pur ; qu'aucune

cune mesure tyrannique ne peut servir une cause qui doit sa force & sa gloire aux bases sacrés de la liberté & de l'égalité, faites que la justice criminelle reprenne sa marche constitutionnelle, que l'égalité civile, que l'égalité religieuse jouissent de l'entière application des vrais principes.

Que le pouvoir royal soit intact, car il est garanti par la constitution : qu'il soit indépendant; car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté ; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté nationale ; qu'il puisse choisir un ministère qui ne porte les chaînes d'aucune faction, & que, s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous le glaive de la loi.

Enfin que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, leurs usurpations, à l'exercice ferme & indépendant des autorités constituées ; leurs maximes désorganisatrices, aux vrais principes de la liberté ; leurs fureurs délibérantes, au courage, calme & constant d'une nation qui connoît ses droits & les défend ; enfin, leurs combinaisons sectaires, aux véritables intérêts de la patrie qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement & sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance, & d'une infame spéculation.

Telles sont, messieurs, les représentations & les pétitions que soumet à l'assemblée nationale, comme il les a soumises au roi, un citoyen à qui on ne disputera pas de bonne foi l'amour de la liberté ; que les diverses factions haïroient moins, s'il ne s'étoit élevé au-dessus d'elles par son désintéressement ; auquel le silence eût mieux convenu, si, comme tant d'autres, il eût été indifférent à la gloire de l'assemblée nationale, à la confiance dont il importe qu'elle soit environnée, & que lui-même enfin ne pouvoit mieux lui témoigner la sienne qu'en lui montrant la vérité sans déguisement.

Messieurs, j'ai obéi à ma conscience, à mes sermens ; je le devois à la patrie, à vous, au roi, & sur-tout à moi-même à qui les chances de la guerre ne permettent pas d'ajourner les observations que je crois utiles, & qui aime à penser que l'assemblée nationale y trouvera un nouvel hommage de mon

dévouement à son autorité constitutionnelle, de ma reconnoissance personnelle & de mon respect pour elle.

Signé, lafayette.

RÉFLEXIONS

SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Aucun motif d'utilité publique ne peut avoir engagé m. lafayette à consacrer dans une lettre solennelle, adressée à l'assemblée nationale elle-même, les reproches que lui font chaque jour les journalistes vendus à la cour & aux puissances étrangères.

C'est faire entendre à ces puissances que le chef d'une de nos armées, celui qui se dit *général de la révolution*, regarde le roi comme opprimé, la majorité de l'assemblée nationale comme une faction, & par conséquent ne seroit pas fâché que le roi eût plus d'autorité, que l'assemblée nationale fût dissoute:

C'est dire à tous les français mécontens de l'assemblée nationale : vous avez un chef, & ce chef est à la tête d'une armée. C'est en parlant contre les factions se déclarer le chef de celle qui veut avilir & dissoudre l'assemblée nationale.

Les reproches de m. lafayette sont d'abord, l'influence *de la faction qu'il appelle jacobite.* Mais outre le ridicule de répeter, sur la société séante aux jacobins de la rue saint-honoré, les diatribes de m. kaunitz, & de savoir aussi bien ce qu'on y dit à la tribune, que ce qui se passe à son armée, m. lafayette qui après avoir été de cette société s'en est séparé à cause de mm. lameth, qui y est ensuite rentré sous leur protection, qui s'en est séparé une seconde fois à leur suite, parce qu'ils ne la dominoient plus, qui, malgré son crédit sur la garde nationale parisienne & deux cens membres de l'assemblée-constituante marchans sous ses étendards, alors réunis à ceux des lameth, n'a pu séparer des jacobins que de grands pro-

priétaires & de pauvres journalistes, m. lafayette, dis-je, est un peu suspect en parlant de cette société.

Si par le mot *parti jacobite*, il entend la société des amis de la constitution, il est faux de dire qu'il agit sur l'assemblée nationale; & pour le prouver il suffit de parcourir les détails des séances de la société & ceux des séances de l'assemblée nationale. Dans l'affaire de l'amnistie des suisses de châteauvieux, l'assemblée a été déterminée par les raisons de mm. garan & gohier, qui sont bien connus pour ne recevoir leurs opinions de personne.

Dans celle de l'amnistie d'avignon, l'assemblée n'a voulu qu'être neutre entre les deux partis, & les opposans vouloient favoriser celui qui est le moins français.

Si par le mot *jacobite*, m. la fayette entend certaines opinions qui lui déplaisent, cela veut dire que l'assemblée a d'autres opinions que m. la fayette, & il n'y a pas de modestie à en faire un sujet de reproche.

M. la fayette reproche à l'assemblée d'avoir interrompu la marche constitutionnelle de la justice criminelle. Est-ce en décrétant d'accusation le juge de paix larivière? Il a été prononcé que si un juge de paix avoit le droit de retenir à ses ordres les membres de l'assemblée nationale, en vertu d'un mandat d'amener qui peut être décerné sous des prétextes très-légers, l'inviolabilité deviendroit illusoire. Est-ce en étendant aux deux comtats l'amnistie du mois de septembre? Mais si cette extention d'amnistie a paru scandaleuse, à quelques personnes, n'est-ce point uniquement parce que les termes de cette amnistie étoient trop vagues, parce que ne portant aucune restriction, n'exigeant aucune formalité, elle présentoit les apparences de l'impunité? Et qui a demandé cette amnistie ainsi conçue? C'est m. la fayette. Voudroit-il faire à l'assemblée nationale un crime de ses propres fautes?

On ne voit pas trop ce qu'il entend lorsqu'il desire *que l'égalité civile jouisse de l'entière application des vrais principes*. Mais en supposant que l'auteur de la lettre ait eu quel-

que idée en écrivant ces mots, est-ce encore du juge larivière qu'il veut parler? Mais est-ce à l'assemblée nationale ou à m. lafayette à juger quels sont les vrais principes? On peut dire la même chose de la même phrase appliquée à la liberté des cultes. Pourquoi ne seroit-il pas permis à l'assemblée nationale de se guider d'après son opinion indépendante, & de ne pas se conformer à celles qu'il plaît à m. lafayette de lui dicter.

M. la fayette veut qu'on laisse intact le pouvoir accordé au roi par la constitution. Mais quand ce pouvoir a-t-il été violé? Et si m. la fayette a une manière à lui d'entendre la constitution, de quel droit oseroit-il, à la tête de son armée, ordonner à la france de n'en pas préférer une autre.

M. la fayette veut qu'on vénère le roi. Mais le premier devoir de l'assemblée nationale est de maintenir la liberté contre les tentatives du pouvoir exécutif, de veiller à ce que son indulgence pour les fanatiques & les conspirateurs ne trouble pas la tranquillité générale. Doit-elle exposer des intérêts si chers, parce qu'elle risque, en rompant le silence, d'exposer à des murmures le chef de ce pouvoir? Est-ce un moyen de faire vénérer le roi que d'applaudir au renvoi des ministres patriotes, jouissant de la confiance de l'assemblée nationale? Est-ce un moyen de faire respecter les autorités constituées, que d'écrire des lettres injurieuses à la première des autorités, sur-tout lorsqu'on occupe une grande place, lorsqu'on seroit bien fâché de ne pas être regardé comme un homme personnellement important? Comment se permet-on de prêcher aux autres une morale au moment où, soi-même, on la viole ouvertement.

Il seroit très-dangereux que les généraux d'armée se crussent permis de faire ainsi la censure du pouvoir législatif, car aussitôt ce pouvoir passeroit tout entier dans l'armée; &, au lieu d'une constitution libre, on auroit une aristocratie militaire. Il ne le seroit pas moins de reconnoître des chefs de parti, lorsque la constitution est établie, lorsque les pouvoirs sont organisés; & il seroit honteux de succomber à ce danger après l'avoir évité pendant la révolution. La crainte des *jacobins & du parti lameth*

a empêché le commandant général de jouer ce rôle pendant la durée de l'assemblée constituante. Il est réuni avec les lameth, il veut détruire les jacobins, que doit-on croire de ses intentions ?

La lettre de m. la fayette n'est point de son style. Lorsqu'elle a été lue à l'assemblée, elle avoit circulé dans plusieurs comités particuliers, il avoit fallu la corriger pour se conformer aux observations & aux circonstances. De là, cette petite finesse de dire qu'il se proposoit de dénoncer le ministère, lorsqu'il a été instruit de sa chûte : de là cette ignorance affectée du témoignage rendu à trois de ses ministres par l'assemblée, & ce ton outrageant avec lequel il en parle ; ce qui, d'après le décret, est une insulte à l'assemblée elle-même : delà cette affectation de traiter mm. clavière, roland & servan d'hommes insignifians, soumis à m. dumourier. M. la fayette savoit très-bien qu'aucun des trois ne méritoit ce nom. Il savoit très-bien qu'ils étoient précisément le contraire; sa correspondance le prouve pour l'un d'eux : mais la phrase de son écrivain étoit toute arrangée, & il a mieux aimé la laisser que d'en commander une autre. Il est possible que m. la fayette, livré à lui-même, n'eût pas laissé cette phrase ; mais m. la fayette appartient à des hommes qui, membres ou non de l'assemblée nationale, n'ont pour objet que de l'avilir. Il est possible qu'il eût cru plus utile d'attaquer les autrichiens, que de dénoncer les jacobins ; mais ses amis, qui veulent être nommés à la législature prochaine, sont sûrs de ne l'être pas, si les jacobins existent.